

*Avis  
aux  
Entreprises*

**Il est rappelé aux entreprises privées (\*) que la date limite de dépôt des :**

- 1. Pièces justificatives du dossier financier des actions 2019,**
- 2. Contrats signés et légalisés de l'exercice 2019,**
- 3. Demandes de financement relatives aux actions non planifiées ou d'Alphabétisation Fonctionnelle au titre de 2020.**

**au niveau des unités de gestion CSF est fixée au 31/12/2020 et ce conformément aux procédures des CSF.**

**Pour des raisons de contrôle, nous rappelons que toute annulation ou modification doit obligatoirement être signalée par l'entreprise à l'Unité de Gestion des CSF par un avis (Modèle 3), dans un délai minimum de 24 heures avant la date prévue pour le démarrage de l'action de formation.**

**Il est fortement recommandé de ne pas attendre le dernier moment afin d'éviter tout problème lié à un encombrement des UGCSF.**

**\*N.B:** Ne sont pas concernées les entreprises privées dont la TFP est supérieure ou égale à 3 MDH, les banques, les assurances et les organismes financiers dont l'effectif est supérieur à 100 salariés.

**Pour plus d'informations :**

**Tél. :** 05 22 63 45 16 – **Fax. :** 05 22 78 71 72, **Mail :** [dfce@ofppt.ma](mailto:dfce@ofppt.ma) **web :** [www.ofppt.ma](http://www.ofppt.ma)

